



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À HUIS CLOS LE 18 JANVIER 2021 VIA DES MOYENS
TECHNOLOGIQUES DE COMMUNICATION, CONFORMÉMENT
AUX ARRÊTÉS MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU
26 AVRIL ET DU 4 JUILLET 2020.**

**SONT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2021-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
et des séances ordinaires du 14 décembre 2020 et du 17 décembre
2020 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – Du 10 décembre 2020 au 7 janvier 2021
– Approbation

* 4.2 Municipalité régionale de comté de Joliette (MRC de Joliette) -
Entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un
écocentre – Autorisation de signature

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Municipalité de Saint-Liguori - Entente relative à la fourniture de services concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie – Autorisation de signature

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Travaux publics – Achat d'une fourgonnette usagée et équipements divers – Octroi de contrat et autorisation de dépenses
- * 6.2 Travaux publics - Achat d'une surfaceuse usagée – Octroi de contrat
- * 6.3 Déchiquetage et ramassage de branches – Abattage, émondage et essouchement d'arbres pour l'année 2021 – Octroi de contrat
- * 6.4 Centrale d'eau potable – Mandat d'optimisation et sécurisation du système d'exploitation informatique et d'étude de prolongement du réseau de fibre optique – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Demandes de dérogations mineures – Acceptation
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres – Renouvellement de mandats

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Parc Saint-Jean-Bosco – Mandat d'enneigement artificiel et d'aménagement des glissades – Octroi de contrat et autorisation de transfert budgétaire

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Société de généalogie de Lanaudière – Octroi de soutien financier – Année 2021

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Comité de démolition – Procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 – Dépôt
- * 10.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu réunion du 30 novembre 2020 - Dépôt
- * 10.3 Comité d'embellissement de la Ville – Compte-rendu réunion du 16 novembre 2020 – Dépôt
- * 10.4 Permis de construction – Mois de décembre 2020 - Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2021-01-002

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DU 17 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel qu'il a été rédigé;

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 tel qu'il a été rédigé; et

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Aucune question n'a été posée.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2021-01-003

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 10 DÉCEMBRE 2020 AU 7 JANVIER 2021 - APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 51 002 à 51 145 : 982 141,29 \$
- les chèques annulés : (88 645,03 \$)
- les paiements électroniques : 6 273,22 \$

Total : **899 769,48 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2021-01-004

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE (MRC DE JOLIETTE) -
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION ET L'OPÉRATION
D'UN ÉCOCENTRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU qu'il est opportun qu'une entente intermunicipale intervienne entre la MRC de Joliette et les municipalités situées sur le territoire de la MRC de Joliette, dont notamment la Ville de Saint-Charles-Borromée, relativement à l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un écocentre régional; et

ATTENDU le projet d'entente préparé à cet effet par les services juridiques de la MRC de Joliette, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente préparé par les services juridiques de la MRC de Joliette, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à néanmoins apporter à ce projet d'entente toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2021-01-005

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI - ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE
DE SERVICES CONCERNANT L'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-24, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies de la Ville, en date du 10 décembre 2020, recommandant que la Ville renouvelle l'entente de services concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie conclue en 2013 avec la municipalité de Saint-Liguori, en y apportant néanmoins certaines modifications, et ce pour une période d'un an, renouvelable automatiquement;

ATTENDU qu'il est de l'intention des parties qu'une telle entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, soit renouvelée

conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*; et

ATTENDU le projet d'entente préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente préparé par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à néanmoins apporter à ce projet d'entente toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2021-01-006

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UNE FOURGONNETTE USAGÉE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS – OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-54, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 18 décembre 2020, recommandant l'achat d'une fourgonnette usagée pour les travaux publics de la Ville, de même que l'autorisation de dépenses afférentes à l'achat et l'installation d'équipements de sécurité et de communication sur ce véhicule;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-54 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat pour la fourniture d'une fourgonnette usagée de marque Ford, modèle Econoline E-250, année 2013, à l'entreprise « Grégoire Automobile » pour la somme de 14 995 \$ taxes en sus; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au fonds de roulement.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat en matière de fourniture d'une fourgonnette usagée de marque Ford, modèle Econoline E-250, année 2013, à l'entreprise « Grégoire Automobile » pour la somme de 14 995 \$ taxes en sus;

AUTORISER une dépense jusqu'à concurrence de 5 000 \$ afin de procéder à l'achat et l'installation d'accessoires de sécurité et de communication sur ce véhicule;

AUTORISER le surintendant des travaux publics, monsieur Daniel Bonin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment concernant les transferts d'immatriculation au bureau des véhicules; et

FINANCER ces dépenses par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2021-01-007

TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'UNE SURFACEUSE USAGÉE – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-02, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 12 janvier 2021, recommandant l'achat d'une surfaceuse usagée pour l'entretien des patinoires de la Ville par les travaux publics ;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-21-02 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat pour la fourniture d'une surfaceuse usagée de marque et modèle Olympia Millenium, année 2008, à l'entreprise « Zéro Celsius » pour la somme de 69 008,77 \$, taxes en sus, incluant les frais de réusinage complet de la mécanique de la machinerie; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au fonds de roulement.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat en matière de fourniture d'une surfaceuse usagée de marque et modèle Olympia Millenium, année 2008, à l'entreprise « Zéro Celsius » pour la somme de 69 008,77 \$, taxes en sus, incluant les frais de réusinage complet de la mécanique de la machinerie;

AUTORISER le surintendant des travaux publics, monsieur Daniel Bonin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment concernant le transfert d'immatriculations; et

FINANCER ces dépenses par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2021-01-008

DÉCHIQUETAGE ET RAMASSAGE DE BRANCHES – ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2021 – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-55, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 18 décembre 2020, relativement à la fourniture d'un service de déchiquetage et ramassage de branches et d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de la Ville pour l'année 2021;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-55 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture de services en matière de déchiquetage et ramassage de branches, d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2021 à l'entreprise « Élagage D. Zab » selon les taux horaires ci-après détaillés :

Déchiquetage et ramassage de branches	Abattage et émondage	Essouchement
110 \$ / h	125 \$ / h	90 \$ / h

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de fourniture de services en matière de déchiquetage et ramassage de branches, d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2021 sur le territoire de la Ville à l'entreprise « Élagage D. Zab » selon les taux horaires ci-après détaillés, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 90 000 \$, taxes incluses :

Déchiquetage et ramassage de branches	Abattage et émondage	Essouchement
110 \$ / h	125 \$ / h	90 \$ / h

FIXER à 200 \$, plus taxes applicables, le tarif pour effectuer un 2^e passage devant un lot, à la demande du propriétaire ou du locataire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

6.4
Suspendu

CENTRALE D'EAU POTABLE – MANDAT D'OPTIMISATION ET SÉCURISATION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION INFORMATIQUE ET D'ÉTUDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – OCTROI DE CONTRAT

Ce point est suspendu, considérant qu'il est en attente d'informations supplémentaires.

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2021-01-009

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – ACCEPTATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les demandes de dérogations mineures présentées et étudiées lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 novembre 2020;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'actuellement, les séances du conseil municipal se tiennent exceptionnellement à huis clos conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074, en date du 2 octobre 2020;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 16 décembre 2020, publié sur le site internet de la Ville, annonçant la tenue d'une consultation écrite, afin de remplacer la procédure régulière de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 et 2020-074, respectivement en date du 22 mars et du 2 octobre 2020 ; et

ATTENDU le rapport GT-20-11, préparé par le greffier, en date du 18 janvier 2021, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part de citoyens suite à la publication de l'avis public de consultation par voie écrite ci-avant mentionné.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande afin de diminuer de 1,1 mètre la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres pour la conversion de l'habitation unifamiliale en habitation bifamiliale au numéro 97, rue de la Petite-Noraie (lot numéro 4 561 001); et
- Demande afin de diminuer de 0,8 mètre la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres pour l'implantation de l'habitation bifamiliale existante aux numéros 9 à 9-A, rue Crevier (lot numéro 4 561 911).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Retrait d'un membre du conseil

*Préalablement au traitement du point 7.2 par le conseil municipal, Madame la conseillère **Janie Tremblay** se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

7.2
2021-01-010

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION DES MEMBRES
– RENOUELEMENT DE MANDATS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les dispositions du *Règlement 2095-2017 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*; et

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Desrochers a manifesté ne plus vouloir poursuivre son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans :

Membres

Julien Arbour
Michel Bélair
Carol Legault

ENJOINDRE les services administratifs de faire parvenir une lettre de remerciement à monsieur Mario Desrochers afin de le remercier de son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Reprise d'un membre du conseil

Préalablement au traitement du point 8.1 par le conseil municipal, Madame la conseillère Janie Tremblay reprend part à la séance du conseil.

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1
2021-01-011

PARC SAINT-JEAN-BOSCO – MANDAT D'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL ET
D'AMÉNAGEMENT DES GLISSADES – OCTROI DE CONTRAT ET
AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SL-21-01, préparé par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, en date du 14 janvier 2021, relativement à la fourniture d'un service d'enneigement artificiel et d'aménagement de glissades au parc Saint-Jean-Bosco pour la saison hivernale 2020-2021;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro SL-21-01 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture d'un service d'enneigement artificiel et d'aménagement de glissades au parc Saint-Jean-Bosco pour la saison hivernale

2020-2021 à l'entreprise « SNO Innovation » pour la somme de 11 440,01 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT que les crédits n'étaient pas prévus au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean- Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture d'un service d'enneigement artificiel et d'aménagement de glissades au parc Saint-Jean-Bosco pour la saison hivernale 2020-2021 à l'entreprise « SNO Innovation » pour la somme de 11 440,01 \$, taxes incluses.

AUTORISER le transfert budgétaire d'une somme de 11 000 \$ du poste numéro 02-799-00-410 vers le poste 02-730-01-410 afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2021-01-012

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER – ANNÉE 2021

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance de la part de monsieur Gilles Émond, secrétaire de la Société de généalogie de Lanaudière, en date du 24 novembre 2020, invitant la Ville à supporter la publication de leur bulletin trimestriel intitulé « Nos Sources » pour l'année 2021 en y achetant un espace publicitaire;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ACHETER un espace publicitaire dans le bulletin trimestriel intitulé « Nos sources » de la Société de généalogie de Lanaudière pour l'année 2021, correspondant à 1/8 de page, et verser à celle-ci la somme de 125 \$ en acquittement des frais qui y sont relatifs, le tout, afin de supporter la publication de ce bulletin et les objectifs poursuivis par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

COMITÉ DE DÉMOLITION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DU 11 JANVIER 2021 - DÉPÔT

10.2

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2020 - DÉPÔT

10.3 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE – COMPTE-RENDU RÉUNION DU
16 NOVEMBRE 2020 – DÉPÔT

10.4 PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS DE DÉCEMBRE 2020 - DÉPÔT

Total pour le mois de décembre 2020 : **3 421 000 \$**
Total de l'année 2020 : **64 467 738 \$**

En conséquence, le président de la séance, monsieur Robert Bibeau, ajourne la séance au lundi 25 janvier 2021, à 17h00.

REPRISE DE LA SÉANCE, LE LUNDI 25 JANVIER 2021, À 17H00

SONT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE COMMUNICATION :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE COMMUNICATION :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

6.4
2021-01-013

CENTRALE D'EAU POTABLE – MANDAT D'OPTIMISATION ET SÉCURISATION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION INFORMATIQUE ET D'ÉTUDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-01, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 12 janvier 2021, relativement à l'octroi d'un mandat pour l'élaboration de la mise à niveau des systèmes de contrôle, de supervision et d'acquisition de données (SCADA) de la station de production d'eau potable (SPEP) incluant l'architecture de réseau de communication;

ATTENDU les demandes de prix effectuées :

Soumissionnaire	Prix total
ICAT	39 600 \$
GBI	46 260 \$

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-21-01 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat à l'entreprise « Automatisation ICAT inc. »; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet dans la réserve de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat pour l'élaboration de la mise à niveau des systèmes de contrôle, de supervision et d'acquisition de données (SCADA) de la station de production d'eau potable (SPEP) incluant l'architecture de réseau de communication à l'entreprise « Automatisation ICAT inc. » pour la somme de 45 530,10 \$, taxes incluses; et

FINANCER la dépense par la réserve du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 8 février 2021, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier